

Assemblée générale annuelle des membres de la
Caisse Desjardins de Viger et Villeray
tenue le 19 avril 2023 à 19 h 30 par conférence web.

Trente-trois membres participent en direct.
Dix personnes en rediffusion.
Cent quatre-vingt-huit membres ont voté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse, M. Michel Rioux agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par M. Martin Bouchard, directeur général, le vice-président du conseil d'administration, M. Édouard Soucy, la secrétaire du conseil d'administration, Mme Andréanne Ouellet et M. Denis Côté, président du comité mise en candidature. Il est assisté dans ses fonctions par Mme Christine Malenfant, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour le bon déroulement de l'assemblée.

M. Rioux informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

M. Rioux invite la secrétaire, Mme Andréanne Ouellet, à faire la lecture des règles de fonctionnement et des détails techniques pendant la durée de l'assemblée. De plus, le président explique la définition de membre de plein droit. Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période prévue après l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président propose deux personnes scrutatrices pour le processus de vote utilisé pour cette assemblée. Il nomme Mme Mélanie Saindon et Mme Christine Malenfant.

Proposé par : (retiré)
Appuyé par : (retiré)

Que Mme Malenfant et Mme Saindon soient nommées comme personnes scrutatrices pour la durée de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Andréanne Ouellet :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Réseau de distribution

7. Fin de la rencontre et remerciements

8. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Après la lecture de l'ordre du jour par la secrétaire d'assemblée, il est

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

Que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Michel Rioux, présente les membres du conseil d'administration, les principales réalisations de la dernière année et les orientations fixées par la caisse.

3.2 Rapport de la surveillance des règles déontologiques

M. Rioux expose le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Une courte capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

M. Martin Bouchard est invité à présenter les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022. La caisse est en bonne position dans son marché avec une hausse de 4 % du volume d'affaire sous gestion par rapport à 2022.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Anne-Marie Soucy, présidente du Comité Coopération présente le rapport sur l'utilisation du Fond d'aide au développement du milieu (FADM) et les projets soutenus par ce programme. Elle mentionne que la Caisse compose toujours avec son plan d'engagement et de proximité et sa politique d'investissement, ce qui permet au conseil d'administration de déterminer des priorités d'investissement pour s'assurer que les engagements se traduisent par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Ces organismes ont pu bénéficier d'une contribution financière du Fonds d'aide au développement du milieu. Le montant total octroyé du FADM et des dons et commandites est de 67 855 \$:

Priorités d'investissement	
• Jeunesse	École de cirque des écoles Vents et Marées de Cacouna et Desbiens de Saint-Arsène / Aménagement d'un skatepark et d'une piste de pumptrack à Saint-Modeste
• Environnement et développement durable	Club de VTT l'Est-Quad pour l'aménagement de sentiers / Marché de rue de Saint-Hubert (marché public)
• Aînés	Les Habitations populaires de L'Isle-Verte
• Engagement social et humanitaire	Pompiers de Saint-Arsène pour l'amélioration de leurs équipements / Comités de paniers de Noël du territoire de la Caisse
• Santé et saines habitudes de vie	Festival de Balle-Donnée Gaston Rivard de L'Isle-Verte pour l'achat d'équipements sportifs pour les jeunes / Les jardins collectifs de Saint-Paul-de-la-Croix

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise auprès du conseil d'administration.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne) vote en différé

À la suite d'une présentation vidéo sur la ristourne, M. Martin Bouchard présente la proposition de partage des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	511 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	35 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	18 673 k\$
	Affectation au FADM	(75) k\$
	Affectation à la RRE	(2 781) k\$
	Affectation à la réserve générale	(15 817) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 606 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt
 [FADM] Fonds d'aide au développement du milieu
 [RRE] Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			84 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	89 k\$
Fonds			21 k\$
Prêts et marges de crédit			156 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		81 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		33 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		130 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		8 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			602 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

M. Michel Rioux précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Proposé par : (retiré)

Appuyé par : (retiré)

Que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels soit soumise au vote après cette assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Michel Rioux agit comme président d'élection et Mme Andréanne Ouellet comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

M. Denis Côté, président du comité mise en candidature rappelle la démarche du profil collectif enrichi engendré par le comité mise en candidature, qui relève du conseil d'administration. Il mentionne que les critères recherchés ont pour but de bien représenter les membres au sein du conseil d'administration et d'assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs.

M. Côté présente également le rapport du comité mise en candidature à l'AGA :

Maintenant, au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- publicité dans le journal local
- courriels aux membres qui avaient donné leur consentement pour recevoir ce type de communications

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif (*indiquer les critères et le groupe, le cas échéant*) :

- 2 postes pour la province de Québec
- 1 poste pour le groupe V : Secteur Viger, en provenance du groupe défini par les limites des municipalités de Saint-Épiphanie, Saint-Modeste, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- 1 poste pour le groupe PV : Secteur Parc et Villeray en provenance du groupe défini par les limites des municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Paul-de-la-Croix, Cacouna et Saint-Arsène, de la réserve indienne de Cacouna et de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

des personnes ayant des compétences dans le domaine suivant : Expérience membres/clients

2-3 femmes et 1-2 homme pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature

des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans

des personnes représentant le secteur de l'éducation et de l'agriculture

des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu (trois) 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Ces candidats se sont présentés à tour de rôle :

M. André Morin : Groupe U

Mme Megumi Okayama : Groupe U

Mme Anne-Marie Soucy (sortante de charge) : Groupe U

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

Comme mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours pour le groupe U puisque nous avons reçu 3 candidatures pour 2 postes à combler. Compte tenu que nous avons également un poste en élection pour le groupe PV et que nous n'avons reçu aucune candidature pour ce poste, nous devons appliquer l'article 6.17 du règlement intérieur de la Caisse au moment de la proclamation des résultats du vote. Ainsi, à la fin de la période de votation en différé, les deux personnes candidates qui auront obtenu le plus de votes pour le groupe U seront déclarées élues et la 3e personne candidate sera à son tour déclaré élue pour le groupe PV puisque ce groupe n'avait reçu aucune candidature.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Michel Rioux précise les modalités du vote électronique disponible sur AccèsD pour les quatre prochains jours. Cette plateforme permet de confirmer que le membre répond aux qualités requises en tant que membre de plein droit. Les membres qui n'ont pas AccèsD peuvent avoir accès à une borne de votation, en se présentant à la caisse. Trois membres ont bénéficié de cette nouveauté. La documentation nécessaire pour les votes est disponible sur le microsite Internet de la caisse. Les résultats du vote seront dévoilés sur le site Internet de la caisse ainsi que la Page Facebook de la caisse.

6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le directeur général informe les membres de l'évolution des modes transactionnels et mentionne que le conseil d'administration a pris la décision de retirer le guichet automatique de Saint-Arsène le 29 septembre 2023. Il assure un accompagnement aux membres utilisateurs exclusifs.

7. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Michel Rioux remercie les membres de leur participation à l'AGA. Il remercie Mme Valérie Meunier qui termine son mandat au sein du conseil d'administration, ainsi que Mme Lorianne Pettigrew et M. Philippe Lépicier qui ont quitté au cours de la dernière année. Ils souhaitent bonne chance aux candidats en élection. M. Rioux poursuit ses remerciements envers les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement.

8. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le CA :

Proposition sur le partage des excédents annuels

98,94 % des membres ont voté en faveur de la recommandation, contre 1,06 % en défaveur.

La proposition est adoptée.

Élections

Madame Anne-Marie Soucy et Madame Megumi Okayama sont élues au poste Universel et Monsieur André Morin est élu au poste PV (Parc et Villera) conformément à l'Article 6.17* du Règlement intérieur de caisse.

*Le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre de postes disponibles.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 23 avril 2023.

Michel Rioux, président

Andréanne Ouellet, secrétaire